

TOURNOI

Soft Volley-Ball

INTER-ENTREPRISES

REGLEMENT DU TOURNOI

❖ INSCRIPTION :

Remplir le formulaire de demande d'inscription en ligne le plus tôt possible avec le règlement d'un montant de 62 €/équipe. Les demandes d'inscription seront enregistrées par ordre d'arrivée. Toute demande d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Souhaitant faire participer le plus grand nombre de participant, les inscriptions seront acceptées et fonction du nombre de places disponibles, merci de respecter vos engagements et de prévenir sous 72h en cas de désistement.

❖ EQUIPES.

Les équipes s'engagent à participer à l'intégralité de la compétition. Les personnes non licenciées se verront remplir un formulaire de licence événementiel afin d'être couvert en cas de blessures

❖ EQUIPE MIXTE ou NON MIXTE / 4 à 6 joueurs maximum - match 4 contre 4

- 4 à 6 joueurs dans l'équipe.

- Les équipes peuvent être composées de n'importe quelle façon, filles et garçons ensemble ou non.

❖ LIEU ET DATE

Salle de la Gemmetrie à St Barthelemy d'Anjou le jeudi 7 avril 2022.

❖ PLANNING HORAIRE / 15 équipes

- **Enregistrement des équipes : 18H30-19h00**

- Début des matchs : 19h

- Finales prévues vers 22h

❖ ORGANISATION SPORTIVE / 5 à 7 matchs par équipe

- **1ère phase :** brassage

- **2ème phase :** A l'issue de la 1ère phase, les équipes seront réparties en 2 niveaux de poules

- **Phases finales et classement :** A l'issue de la 2ème phase, 2 tableaux

Toutes les équipes accèdent aux tableaux des phases finales ou des matchs de classement.

❖ PAIEMENT / 62€ par équipe

Par virement : IBAN : FR76 – 1790 – 6000 – 3296 – 3738 – 1350 – 545 / BIC : AGRIFRPP879

Par chèque : à l'ordre du Comité de Volley-Ball à l'adresse suivante :

Comité Volley Ball 49
Maison Départementale des Sports
7 rue Pierre de Coubertin
49130 Les Ponts de Cé